

+ Entre 1845 - 1851

2. Enfant naturel de Marie Anne (X.N.) :

Voir en 1

- **ESTERNE** Jean François [[18420413-001-EST](#)]

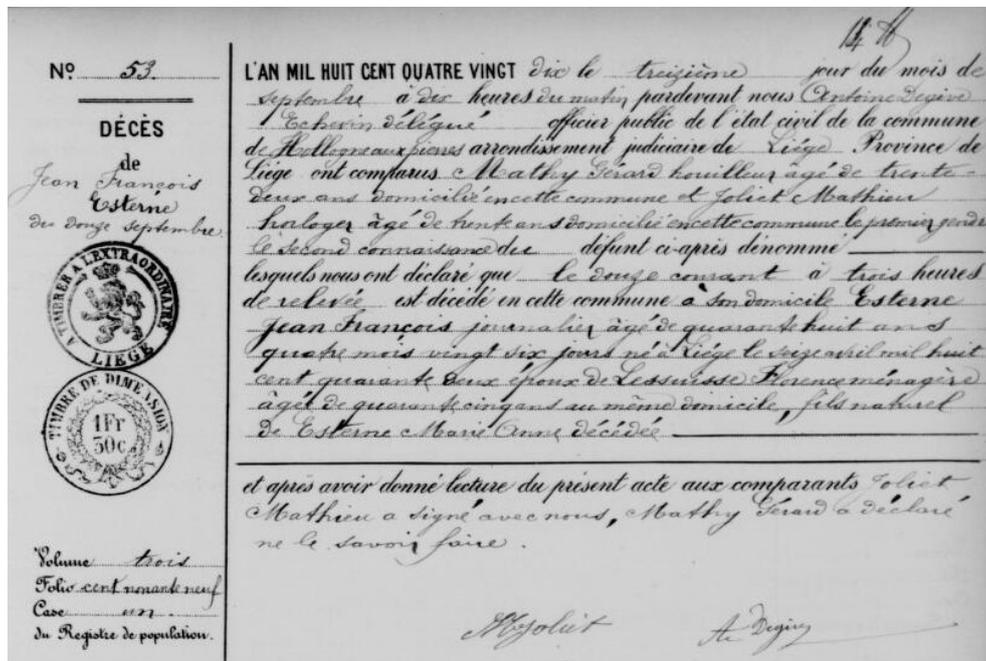
Suit en 2 – exploitant de carrière (1884), entrepreneur (1885),
journalier (1890),

° Liège 16 avril 1842 (acte 805)

X [Horion-Hozémont 05 mars 1867](#) avec **LESUISSE** Florence

[[18450208-001-LES](#)] ou **LESSUISSE** Florence (° Verlain 08 février
1845 ; + après 07 mai 1892 ; fille de **LESUISSE** Dieudonné Joseph [°
1802] et de **EVRARD** Anne Joseph [1812-1891])

+ [Holloigne-aux-Pierres 12 septembre 1890](#) (acte 53)



- **ESTERNE** Thomas

° Liège 22 décembre 1845 (acte 2448)

+ Liège 15 octobre 1851 (acte 1750)

3. Enfants de Jean François (X LESUISSE) :

(Voir en 1)

- **ESTERNE** Julienne Joseph

° [Horion-Hozémont 23 janvier 1867](#) (acte)

X Hollogne-aux-Pierres 21 juillet 1888 (acte 20) avec **MATHY**
Gérard¹

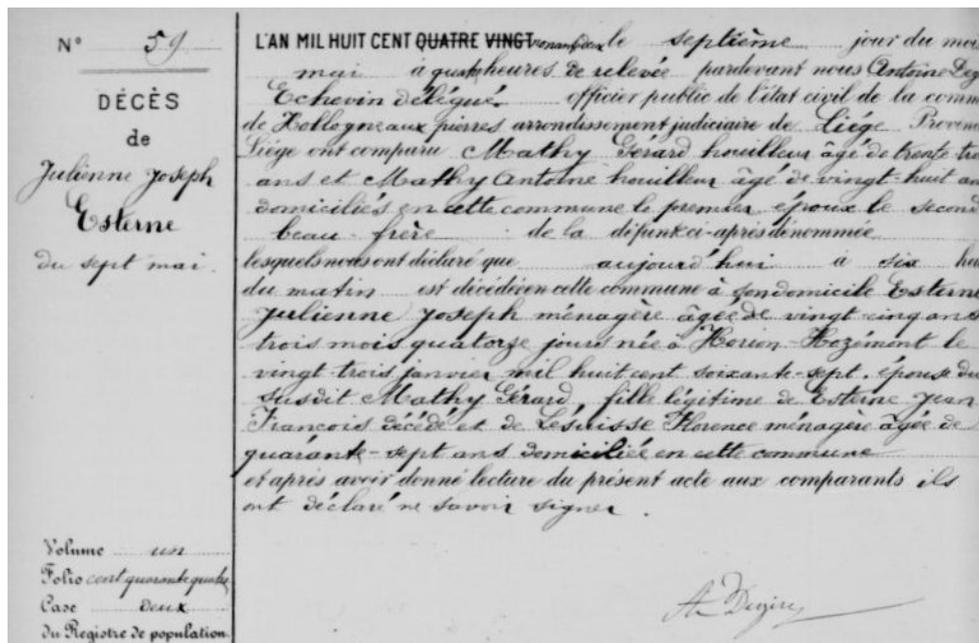
<p>N° 20. Mariage de Sieur Mathy Et Julienne Joseph Esterne Du vingt un juillet</p>	<p>L'An Mil huit cent quatre vingt huit le vingt un juillet à cinq heures du soir par devant nous Antoine Dugire Echevin délégué Officier de l'Etat Civil de la commune de Hollogne aux Pierres chef lieu du canton de ce nom, arrondissement judiciaire et province de Liège sont comparus publiquement en notre Maison communale Sieur Mathy bouilleur âgé de vingt neuf ans quatre mois un jour domicilié en cette commune y né le vingt novembre mil huit cent cinquante huit comme il conste de l'extrait de l'acte de naissance ci annexé fils majeur légitime de Lambert Mathy journalier âgé de cinquante six ans et de Marie Antoinette Sret ménagère âgée de cinquante un ans conjoints au même domicile, ici présents et consentants, lequel est pour cause d'âge dispensé de produire le certificat de milice; Et Julienne Joseph Esterne ménagère âgée de vingt un ans cinq mois vingt huit jours domiciliée en cette commune née à Horion Rezimont le vingt trois janvier mil huit cent soixante sept comme il conste de l'extrait de l'acte de naissance ci annexé</p>
---	---

¹. Ils ont au moins un fils : **MATHY** Urbain [[18891222-001-MAT](#)] ° [Hollogne-aux-Pierres 22 décembre 1889](#) ; + Valkenburg-Houthem (NL) 29 septembre 1954 ; X Grâce-Berleur 24 mai 1913 avec **MARQUET** Maria Lambertine (° Grâce-Berleur 24 mai 1891 ; + Valkenburg-Houthem 28 septembre 1954 ; fille de **MARQUET** Jacques Antoine [° 1854] et de **PIRMOLIN** Joséphine [1861-1918]) – Dont descendance **MATHY**.

fille majeure légitime de Jean François Esterne
journalier âgé de quarante six ans et de Héroine Lesuisse
ménagère âgée de quarante trois ans conjoints au même
domicile, ici présents et consentants, lesquels comparants
nous ayant requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux et dont les publications ont été faites
et affichées à la porte principale de notre Maison
commune les dimanches huit et quinze juillet
dernier, suivant la loi nulle opposition à ce mariage
ne nous étant signifiée, faisant droit à leur requête
après avoir donné lecture des pièces ci dessus mentionnées
et du Chapitre vi du Titre du Code Civil intitulé
« Du Mariage » nous avons demandé aux futurs époux
s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement.
Qu'en nom de la Loi nous déclarons que Gérard Mathy
et Julienne Joseph Esterne sont unis par le mariage.
Le tout quoi nous avons dressé acte en présence de
Antoine Herbin ouvrier d'usine âgé de quarante ans
cousin du contractant, de Antoine Mathy houilleur
âgé de vingt quatre ans père du contractant, de Lambert
Mathy houilleur âgé de vingt cinq ans cousin du
Mathy houilleur âgé de vingt cinq ans cousin du
contractant, de Nicolas Signon houilleur âgé de vingt
quatre ans cousin du contractant tous les quatre domiciliés
en cette commune et après lecture les comparants, les
contractants et les témoins ont signé avec nous excepté
Marie Antoinette Siret, François Jean Esterne, Héroine
Lesuisse, Gérard Mathy, Antoine Mathy qui ont
déclaré ne le savoir faire. Le témoin Nicolas Signon
est remplacé par Emile Mathon mineur âgé de
quarante deux ans domicilié en cette commune non parent
des contractants.

J. Mathy
de Julienne Joseph Esterne Mathy du témoin François Lambert et Mathy

+ [Hollogne-aux-Pierres 07 mai 1892 \(acte 59\)](#)



[Dont descendance **MATHY**]

- **ESTERNE** Alphonse Joseph [[18681127-001-EST](#)]
 - ° [Horion-Hozémont 27 novembre 1868](#)
 - + [Horion-Hozémont 26 mars 1871](#)
- **ESTERNE** Marie Joséphine
 - ° [Verlainville 24 mars 1872](#)
- **ESTERNE** Julie Florence [[18750425-001-EST](#)]
 - ° [Velroux 25 avril 1875](#)
 - + [Holloigne-aux-Pierres 01 février 1900](#) (acte 15)

No 15

DÉCÈS

DE

Julie-Horace
Esterne
de premier févier

Volume un
Folio de feuillets huit
Case trois
du Registre de population.

L'an mil neuf cent, le troisième jour du mois de févier
à trois heures de relevé, par devant nous Antoine Seyve
Eschevin Délégué, Officier public de l'Etat-Civil de la Commune
de Hollogne-aux-Pierres Arrondissement judiciaire de Liège, Province de
Liège, ont comparu Paulus Gilles négociant âgé de
cinquante sept ans et Wlry Gilles bouillon
âgé de trente trois ans Domiciliés en cette
commune sous deux non parents
de la défunte ci-après dénommée. lesquels nous
ont déclaré que le premier févier courant à six heures
du matin est décédée en cette commune à son domicile
Esterne Julie-Horace sans profession
née à Heloux le vingt cinq avril mil huit cent
septante cinq, célibataire, fille légitime de
Esterne Jean François Diable et de Esternne
Florence mariagée âgée de cinquante cinq ans
Domiciliée en cette commune.
et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants, ils ont signé avec
nous

Paulus Gilles Wlry Gilles
Le Diable

- ESTERNE Alphonse François Joseph [18800330-001-EST]

° Hollogne-aux-Pierres 30 mars 1880 (acte 27)

N° 27

NAISSANCE

de

Alphonse François Joseph
Esterne
le 30 Mars.

L'AN MIL HUIT CENT quatre vingt le trentième jour du mois de
Mars à deux heures du soir par devant nous Bernard
officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-pierres
arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu
Jean François Esterne journalier âgé de trente huit
ans Domicilié en cette commune
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né aujourd'hui
à quatre heures du matin en cette commune de lui seul
declarant et de Florene Esterne mariagée âgée de trente
cinq ans son épouse au même domicile et auquel et à
declarant sont été donné le prénom de Alphonse François Joseph
les dites déclaration et présentation faites en présence de Barnabé
journalier âgé de soixante deux ans et Guillaume Joseph
Pagnoul cordonnier âgé de trente cinq ans tous les deux
Domiciliés en cette commune.
et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins et
ont déclaré en avoir signé.

B. Pagnoul

+ Hollogne-aux-Pierres 04 mars 1884 (acte 10)

N^o 10
 DÉCÈS
 de
 Alphonse François
 Joseph
 Esterne
 du quatre Mars

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGT quatre le Quatrième jour du mois de
 Mars à deux heures de relevé pardevant nous
 Bourgeois officier public de l'état civil de la commune
 de Hollogne-aux-Pierres arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège
 sont comparus Jean François Esterne propriétaire de carrière
 âgé de quarante deux ans et Walther Goffart houvillier âgé
 de cinquante cinq ans tous deux domiciliés en cette commune, le premier
 père, le second, voisin de ce défunt et après dénommer
 lesquels nous ont déclaré que Ce jour à dix heures
 d'après avoir délibéré en cette commune à son domicile
 Alphonse François Joseph Esterne enfant, âgé
 de trois ans et onze mois, né en cette commune le trente
 Mars mil huit cent quatre vingt six légitime fils
 Supplé Jean François Esterne et de Florence Lesuisse
 mariage âgé de trente neuf ans, son épouse, au même domicile
 et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants, ils ont déclaré
 en savoir signer.

Volume troisième
 Folio 199
 Case Septième
 du Répertoire de population

M. S. Bode

- ESTERNE François Julien Joseph [18830310-001-EST]

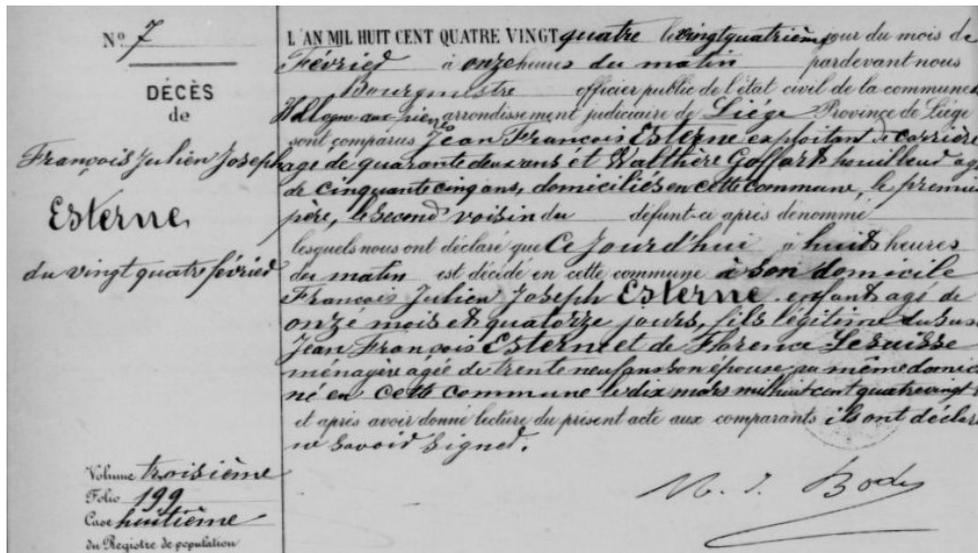
° Hollogne-aux-Pierres 10 mars 1883 (acte 31)

N^o 31
 NAISSANCE
 de
 François Julien
 Joseph
 Esterne
 du dix Mars

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT trois le onzième jour du mois de
 Mars à quatre heures du soir pardevant nous Bourgeois
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-Pierres
 arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu
 Jean François Esterne exploitant de carrière
 âgé de quarante ans, domicilié en cette commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin le dix mars
 à dix heures du soir en cette commune de lui ses et
 déclarant et de Florence Lesuisse ménagère
 âgée de trente huit ans son épouse au même
 domicile et auquel il a déclaré vouloir donner
 les prénoms de François Julien Joseph
 les dites déclarations et présentation faites en présence de Walther
 Goffart houvillier âgé de quarante trois ans
 et Jacques Depiret houvillier âgé de soixante
 un ans tous deux domiciliés en cette
 Commune
 et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils
 ont déclaré en savoir signer.

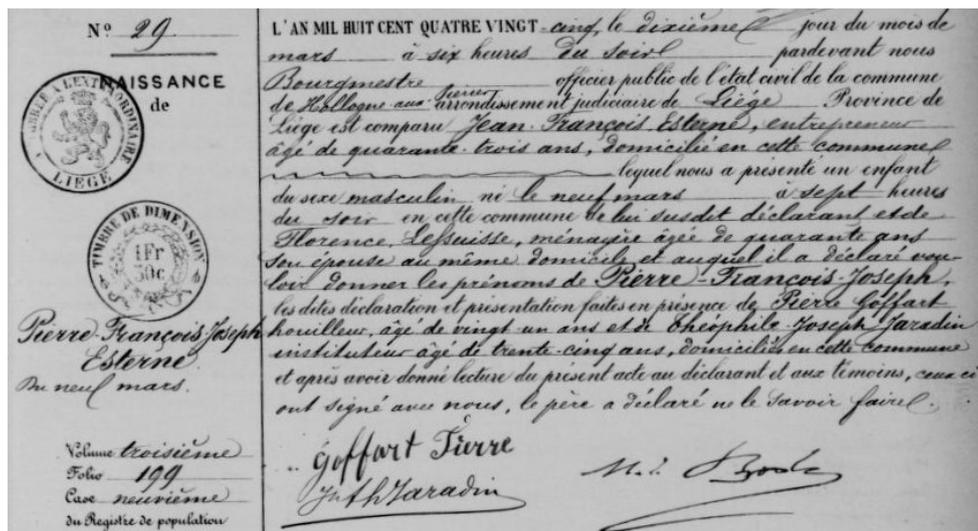
M. S. Bode

+ Hollogne-aux-Pierres 24 février 1884 (acte 7)



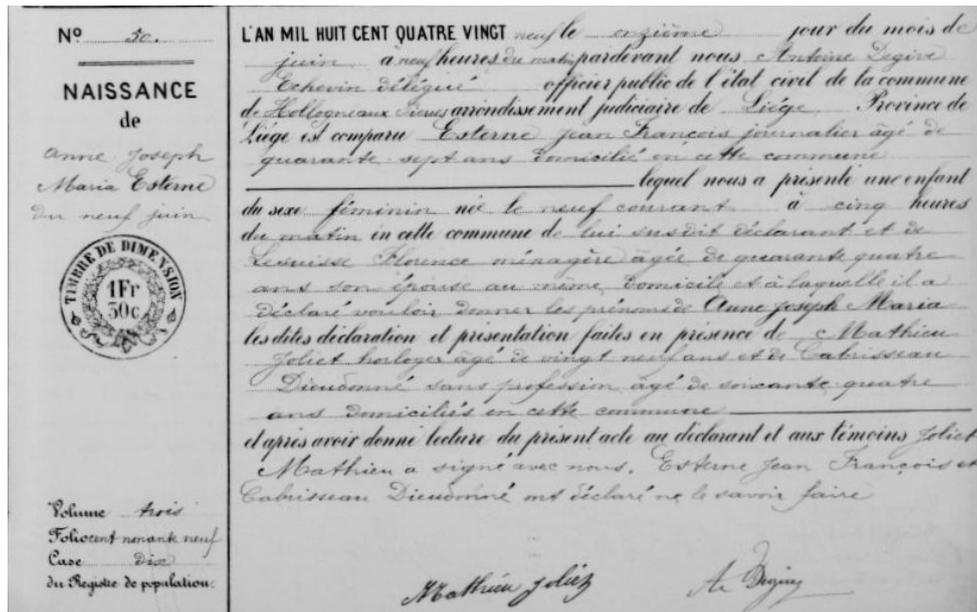
- ESTERNE Pierre François Joseph [[18850309-001-EST](#)]

° [Hollogne-aux-Pierres 09 mars 1885](#) (acte 29)



- ESTERNE Anne Joseph Marie [[18890609-001-EST](#)]

° [Hollogne-aux-Pierres 09 juin 1889](#) (acte 50)



X **Hollogne-aux-Pierres** 15 février 1913 avec **PIROTTE** Gérard [18860610-001-PIR] (° Montegnée 10 juin 1886 ; + Jemeppe-sur-Meuse 14 février 1917 ; fils de **PIROTTE** Gilles Joseph [° 1828] et de **MEURENS** Isabelle [° 1840])

[Dont descendance **PIROTTE**]

*
1892

* *

1. **ESTERNE** Hubertine Marie

Suit en 2

° Verviers vers 1868

X avec **BASTIN** Jean Henri (Ebéniste ; ° Verviers vers 1872)

+

2. **Enfants de Jean Henri (X ESTERNE)** :

(Voir en 1)

- **BASTIN** Marie Hubertine

° Liège 04 juillet 1892 (acte 2103)

*
1898

* *

1. **ESTERNE Marie Mélanie**

Suit en 2

+

2. **Enfants naturel de Marie Mélanie (X.N.) :**

(Voir en 1)

- **ESTERNE Céleste Victor** [18980623-001-EST]

° **Hollogne-aux-Pierres 23 juin 1898** (acte 89)

<p>N° 89.</p> <p>NAISSANCE</p> <p><i>Céleste Victor</i> <i>Esterne</i> <i>illegitime non reconnue</i> <i>le vingt trois juin</i></p>  <p>Volume un Folio septante huit Case 441 du Registre de population.</p>	<p>L'an mil huit cent nonante huit, le vingt quatrième jour du mois de <i>juin</i> à <i>deux</i> heures de l'après midi par devant nous <i>Antoine Rogier Esterné Délégué</i> Officier public de l'Etat-Civil de la Commune de <i>Hollogne-aux-Pierres</i> Arrondissement judiciaire de Liège, Province de Liège, a comparu <i>Esterné Marie Joséphine épouse Rogier Jules Joseph</i> accouchée âgée de <i>vingt-cinq</i> ans domiciliée à cette commune ayant déclaré l'accouchement la quelé nous a présenté un enfant du sexe <i>masculin</i> né le <i>vingt trois</i> juin auvant à <i>six</i> heures de <i>soir</i> en cette Commune de <i>Esterné Marie</i> - <i>Esterné</i> sans profession âgée de <i>vingt-un</i> ans, célibataire, domiciliée en cette commune et auquel enfant elle a déclaré vouloir donner le prénom de <i>Céleste Victor</i>.</p> <p>les dites déclaration et présentation faites en présence de <i>Erucifre Adolphe</i> commissaire de police âgé de <i>quarante-deux</i> ans et de <i>Horstot Gustave</i> garde-champêtre âgé de <i>vingt-trois</i> ans domiciliés en cette commune et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins, ils ont signé avec nous :</p> <p><i>Sp. Rogier</i> <i>Esterné</i> <i>Le Rogier</i></p>
---	--

*

*

*